

## Rentrée des classes 2020

Cette année, conséquence ou non des difficultés ayant amené à la fermeture brutale d'une classe à l'école maternelle de Villeréal, l'inspecteur de Sainte-Livrade a demandé à la mairie, dès novembre 2019, les prévisions des effectifs pour la rentrée de... septembre 2020.

Actuellement, 47 élèves sont prévus à l'école maternelle, dont 7 très petits. À l'école élémentaire les prévisions sont de 101 élèves en septembre 2020.

Deux courriers sont arrivés fin novembre, l'un de la rectrice d'Académie, l'autre du ministre de l'Éducation nationale. Ces courriers précisent l'effort fait par le gouvernement pour diminuer les effectifs en grande section de l'école maternelle et rappellent le faible nombre d'élèves de l'école en septembre 2019. Ils ne disent rien sur la « méthode » employée pour l'annonce de la fermeture de cette classe.

## Salle multiactivités

Lors du conseil municipal du 11 décembre, les élus ont décidé de soumettre à l'État une nouvelle demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le projet d'aménagement de la salle multiactivités de l'école élémentaire.

Cette demande n'avait pu aboutir en 2019 compte tenu du grand nombre de dossiers soumis à la préfecture par les communes du département. Pierre-Henri Arnstam interviendra auprès de la sous-préfète afin que ce dossier soit validé.

## initiatives COURSE DE « BANEL », LE RETOUR

Cyclo 4 Haut-Agenais est l'une des plus belles réussites sportives de ces 25 dernières années. L'association veut relancer la course de Banel, le dimanche 20 mars prochain.

**C**yclo 4 a été créé en 1994, pour fédérer et promouvoir les pratiques cycliste sur les quatre cantons. Ving-cinq ans plus tard, Cyclo 4 est une association de 130 licenciés, majoritairement des cyclotouristes de tous âges, des féminines et une équipe « compétition ». Le club attire même des pratiquants du sud Dordogne. Toute l'année, les sorties cyclo, au départ de chaque chef-lieu, regroupent en moyenne une quarantaine de participants sur des circuits adaptés aux capacités de chacun. Sans compter les Rencontres Cyclo lors des fêtes ou des animations locales. La sortie annuelle lors du

week-end prolongé de l'Ascension attire chaque année une soixantaine de licenciés et leurs familles. **Une activité régulière, un palmarès sportif** De rencontres cyclotourisme collectives en *Journée Souvenir Guy Bourdil*, en hommage aux licenciés disparus, le club rayonne au point de déborder sur les grandes épreuves cyclosporives du grand sud-ouest (l'Ariégeoise, l'Ardéchoise, la route des Cathares, la Lapébie, etc.) En compétition dans les trois disciplines, Cyclo 4 possède une double affiliation, UFOLEP et FFC, afin de répondre aux attentes diverses des licenciés. Les épreuves UFOLEP

sont plus nombreuses dans notre région et plus accessibles sur le plan de la performance physique que la FFC. Le bilan de la saison 2019 est éloquent : en cyclo-cross, 34 podiums dont 10 victoires et une 3<sup>e</sup> place au championnat de France UFOLEP ; en Cyclospor : 57 podiums dont 15 victoires ; en VTT : 7 podiums dont 1 victoire et un titre de champion Régional. Dans ses projets, Cyclo 4 a renoué avec l'organisation, chez nous, d'épreuves cyclistes comme l'historique course de Banel-Blanchou qui aura lieu le dimanche 29 mars prochain. ■ **Plus d'infos sur :** <https://cyclo4passion.blog4ever.com/>



Photo Cyclo 4

## sur la place - 2 VILLERÉALAIS, ON COMPTE SUR VOUS

**L**e recensement de la population intervient tous les cinq ans. Il s'achèvera samedi 15 février. Pour assurer les opérations de collecte des informations statistiques, la commune a recruté quatre agents recenseurs (Photo). Ils ont bénéficié de deux demi-journées de formation. La tournée de reconnaissance préalable de leurs secteurs leur a permis d'informer les habitants de l'opération de recensement. L'INSEE encourageant les habitants à répondre par internet, la commune a conclu un partenariat avec l'Espace Numérique pour aider les Villeréalais qui le souhaiteraient. Ce service, pris en charge par la commune, sera gratuit.



Les quatre agents recenseurs : Pascal Cescato, Justine Billoir, Maryse Moliérac, Marie-Françoise Roberjot.

Photo Jean-Paul Epinette



Bimestriel d'information municipale

## dossier Élections municipales des 15 et 22 mars 2020

# Les Villeréalais aux urnes



Les élections municipales, un temps fort de la vie populaire et citoyenne.

Archive 2008 - Jean-Paul Epinette

**L**es 15 et 22 mars, les Villeréalais désigneront un nouveau conseil municipal. Des hommes et des femmes choisis au sein de la communauté de ses habitants qui devront à leur tour procéder à l'élection d'un nouveau maire (Lire l'éditorial de Pierre-Henri Arnstam, page 3). Depuis le scrutin de 2014, les règles du mode d'élections ont changé. De leur respect dépendra la validité de votre vote. Nous y revenons dans le dossier de ce numéro. ▶▶▶ Lire pages 4 & 5

## sur la place Un échange de bon procédé

**L**a voirie figure parmi les compétences de la communauté des communes. Des centaines de kilomètres de routes, y compris les rues des 43 communes. La règle veut que ces rues sont transférées à la commune les a remises en état lorsqu'elles sont dégradées. Le service voirie prend aussi en charge les chemins dès lors qu'ils desservent au moins trois maisons. À Villeréal, les travaux entrepris

depuis 2016 sur les places principales et les rues adjacentes avaient notamment choisi la pierre ou le béton désactivé. Or, la voirie intercommunale n'utilise pas ces matériaux préférant le "bicouche". C'est pourquoi une convention vient d'être signée pour retirer tous les espaces rénovés entre 2016 et 2018 de la liste des voies prises en charge par la communauté, soit sept places et une partie des rues proches. En compensation, la communauté

réalisera des travaux habituellement non pris en charge par la CCBHAP à hauteur du coût calculé à partir de la surface totale des travaux payés par la commune, soit 8 856 m<sup>2</sup> et 58 628 euros (s'il s'agissait de bicouche) : en 2019, pose de caniveaux rue Nouvelle, rue Neuve et rue du Fort. Cela représente un peu plus de 32 000 euros. En 2020 d'autres travaux seront entrepris grâce à l'enveloppe restante, soit un peu plus de 26 000 euros. ■

## N° 90 Sommaire

- Sur la place Voirie, un échange de bon procédé. — Page 1
- État civil
- Mouvements de personnel.
- Actualité : Tennis-club. Fleurissement. Plus beaux Villages. Vol à l'église. Réseau câblé. Citoyen français. Maison de Santé.
- Tour de ville : Assainissement collectif. Encombrants. Syndicat d'électrification. CCAS. Office de tourisme. RD 207 fermée. Premières contraventions. Mobilité en zone rurale. Foires 2020. Psychothérapeute. Cartes d'identité.
- Éditorial 25 ans d'engagement pour Villeréal par Pierre-Henri Arnstam — Pages 2 & 3
- Dossier Les élections municipales mode d'emploi. — Pages 4 & 5
- Débat Maîtriser la hausse des coûts de nos déchets. La situation à l'EHPAD — Page 6
- Questions sur... Une cagnotte pour le sport
- Portrait É.C.L.A.T.S. vient d'ouvrir — Page 7
- Initiatives Vélo : le retour de « Banel »
- Sur la place - 2 Le recensement
- La rentrée 2020 — Page 8

## ♦ MARIAGES

CHRISTOPHER MARCILLAUD et MAGALI BILLEL, le 28 août.

BRUNO LACOSTE et CHRISTELLE PECCEU, le 26 octobre.

## ♦ DÉCÈS

PIERRE LEYGUES, divorcé de GISÈLE MATHIEU, 85 ans, le 12 octobre à Villeréal.

MARTINE MAURÈS, divorcée de JACQUES RABIER, 66 ans, le 15 octobre à Villeréal.

MARIA IANNAZZI, veuve de JOSÉ LOPEZ, 82 ans, le 27 octobre à Agen.

BERNARD BOUCHARBAT, veuf de MIREILLE MAURY, 87 ans, le 28 octobre à Villeréal.

ANNE PAULY, célibataire, 84 ans, le 6 novembre à Villeréal.

GABRIEL GANESCO, célibataire, 59 ans, le 17 novembre à Dax.

IRÈNE CHADWICK, épouse de DAVID SAMSON, 93 ans, le 21 novembre à Villeréal.

JEANNETTE LAURENT, veuve de MAURICE CONTE, 99 ans, le 9 décembre à Villeréal.

GINETTE HERVOUET, veuve de RENÉ TRIOLET, 93 ans, le 9 décembre à Villeréal.

SYLVIE BLANDINIÈRE, divorcée de PIERRE PARMOURIÈS, 61 ans, le 28 décembre à Villeréal.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Deux agents ont quitté la mairie ces derniers mois. Margaux Cassagne a repris ses études et Guylène Lia a pris sa retraite.

Deux autres sont arrivées. Ana Da Silva était responsable administrative à la mairie d'Arcachon et souhaitait pour des raisons familiales se rapprocher de Villeréal.

Corinne Dumaine, adjointe administrative, aujourd'hui à l'accueil, vient de Cancon où elle travaillait à la mairie et dans des communes alentour.

## ♦ TENNIS CLUB RIVES-VILLERÉAL

## Un bilan et des projets

La brutale disparition de la secrétaire générale du club, Marie-Pierre Molinié a été ressentie douloureusement bien au delà des adhérents du club. En 2019 les difficultés des clubs de rugby et de foot ont orienté nombre de sportifs vers le tennis. La nouvelle salle couverte a joué un rôle pour le passage de 54 à 70 licenciés. Sur le plan financier le remboursement de sa construction est une charge sérieuse. En 2020 le club projette des tournois internes homologués entre licenciés du club, doubles ou encore « tournoi des mamans ».

## ♦ FLEURISSEMENT

## Des fleurons pour Villeréal

Les aménagements réalisés entre 2016 et 2018 ont consacré plus de 1 000 m<sup>2</sup> à des plantations, arbres, fleurs, massifs. Sédit, le jury du concours départemental des villages fleuris a accordé à notre commune, pour la première fois, un Fleuron d'or. Félicitations au service technique et sa responsable, Amélie Sébastianis, qui assurent l'entretien et l'amélioration de ces espaces. Un prix collectif a été attribué aux Jardins Partage, pour la première fois. Henri Durand reçoit un Fleuron d'argent pour son potager fleuri et la ferme de Marie-Ange Rumeau à Vergnes, un fleuron de bronze. Bronze encore pour la famille Bearcroft



réel. 27 villages ont présenté des candidatures, 19 n'ont pas été acceptées. Durant cette période, cinq villages ont été déclassés car ils n'avaient pas fait les efforts nécessaires pour tenir compte des réserves émises par l'association. Il y a en ce début d'année 159 villages membres de l'association. Le guide officiel est désormais publié en français, en anglais et en néerlandais, et la carte routière est distribuée dans le réseau Michelin.

pour son balcon place de la halle. Un Fleuron d'ornement a été décerné à Odette Boubarne pour sa maison à la sortie du village, côté Monflanquin.

## ♦ PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

## Huit labels seulement

Durant la dernière mandature municipale, entre 2014 et 2020, seuls huit villages ont obtenu le label des Plus Beaux Villages de France. Huit, dont Ville-

## tour de ville

## ● Assainissement collectif

Le Syndicat Eau 47 a modifié le plan prévisionnel d'assainissement collectif pour notre commune. Cette modification résulte de la carte nouvelle du PLUI et des possibilités de construction qui en découlent sur le territoire de la commune. Une enquête publique, prise en charge par Eau 47, sera réalisée avant que ce projet de zonage soit définitivement approuvé.

## ● Collecte des encombrants

Tous les ans, la communauté de communes organise une collecte des encombrants. Concernant Villeréal pour l'année 2020, la collecte aura lieu les mercredis 12 février, 8 avril, 10 juin, 9 septembre et 18 novembre.

S'inscrire au plus tard le lundi avant : 05 53 49 52 91

## ● Le TE47 est né !

Le SDEE 47 (Syndicat départemental d'électricité et d'énergie) change de nom : TE47 pour Territoire d'énergie. Ce syndicat joue un rôle très important auprès des communes car il regroupe les commandes d'électricité, les appuie financièrement pour les travaux et développe des projets innovants en matière énergétique.

## ● Dissolution du CCAS

La municipalité a décidé de dissoudre le CCAS. Il ne s'agit pas d'arrêter une action indispensable pour des personnes ou des familles rencontrant des difficultés importantes : cette

action se poursuivra. Non plus avec un budget spécifique, pour faire l'économie d'un travail administratif peu utile, mais au sein du budget annuel. La commission examinant les dossiers sera toujours composée d'élus municipaux et de personnes extérieures à la mairie.

## ● Office du tourisme

Jusqu'en mars, les bureaux d'information touristique de Villeréal et de Monflanquin seront ouverts du mercredi au samedi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h, à l'exception du jeudi après-midi où l'équipe se réunit chaque semaine. Le bureau de Cancon sera ouvert le lundi matin, celui de Castillonès, le mardi toute la journée.

## LA "CLECT", UNE CAGNOTTE POUR LE SPORT

Pierre-Henri Arnstam

## La communauté a adopté un projet de « cagnotte » pour les équipements sportifs...

C'est une idée du maire de Monbahus, Jean-Marie Gary, vice-président de la communauté chargé du sport.

Depuis sa création en 2013, les questions concernant le sport suscitaient des critiques de la part de certains qui voyaient comme une injustice que des équipements sportifs à Villeréal ou à Castillonès soient pris en charge par la communauté, alors que dans les autres communes les budgets municipaux étaient sollicités.

## Pourquoi cette différence en effet ?

À l'origine nous avons commencé à parler d'un regroupement des trois communautés existantes : celles de Castillonès, de Cancon-Monflanquin et de Villeréal. Tous les élus

considéraient que, pour créer cette grande communauté sans trop de problèmes, il fallait additionner les compétences de chacune des trois sans changer quoi que ce soit.

Or, il se trouve que, depuis longtemps déjà, les communautés de communes de Villeréal et de Castillonès avaient inclus certains équipements sportifs dans leurs compétences. La communauté de Cancon-Monflanquin n'avait pas fait ce choix.

D'où une situation apparemment déséquilibrée mais qui est conforme aux choix respectifs des élus de ces trois communautés d'origine.

## Comment cela s'est-il passé ensuite ?

La demande a été pressante et répétée pour trouver une solution paraissant juste aux yeux de ceux qui n'étaient pas satisfaits du choix de départ.

Durant des mois et des an-

nées, la commission sport, les vices présidents de la communauté et le conseil communautaire ont essayé d'envisager différentes formules, même les plus extrêmes : intégration de tous les équipements dans le budget communautaire, ou retour dans les communes des équipements intégrés dans les communautés de Castillonès et de Villeréal.

## D'où la proposition du maire de Monbahus, M. Gary...

Il a eu le grand mérite de proposer que l'on réfléchisse à ce projet de « cagnotte » qui est, de mon point de vue, le bon projet actuellement pour débouquer une situation difficile. Il est possible que, les années à venir, on améliore ce système, mais celui-ci a le mérite d'être clair et très concret.

## La CLECT fonctionnera de quelle façon ?

Le projet consiste à demander aux 43 communes de verser chaque année une contribution

pour le sport, selon deux critères : le nombre d'habitants et le potentiel financier par habitant. La somme rassemblée sera ensuite reversée aux communes qui ont des infrastructures sportives. Des aides à la formation et à l'investissement complètent ce dispositif.

Actuellement, et jusqu'à fin janvier, les 43 communes doivent délibérer pour approuver ou non ce projet.

Ensuite, en fonction des résultats, le conseil communautaire décidera de le mettre en œuvre ou non.

Les élus de Villeréal l'ont approuvé à l'unanimité, ce qui ne changera pas la situation des stades de rugby ou de foot mais amènera une aide pour les autres sports pratiqués dans la bastide, notamment le judo.

En contrepartie, Villeréal versera au pot commun une somme correspondant à son niveau de population. ■

## portrait



Après les centre de loisirs, puis le péri-scolaire, Vacances Nature lance...

## « Éclats »

## Un espace de vie et d'initiatives

Inauguré le 11 janvier dernier, « Éclats » - pour Espace culturel laïque d'animation, territorial et social - est l'aboutissement d'un projet né il y a 28 ans du côté de Born, par la volonté et l'enthousiasme de la regrettée Anny Caserotto. Les enfants du Villeréalais puis bientôt des environs, se retrouvaient alors dans la cour de récré de l'ancienne école primaire transformée en salle polyvalente et en bibliothèque. Aujourd'hui, l'association ouvre une nouvelle page de son histoire.

C'est aussi grâce à la reconnaissance des institutions que Vacances Nature a pu prendre son essor. La complicité initiale de la commune de Saint-Eutrope s'est élargie par la suite au partenariat de la communauté du Pays Villeréalais, puis à la communauté des communes réunissant les quatre cantons toute entière. L'association avait aussi su s'attacher la pleine coopération de la CAF, de la Jeunesse et des Sports, et de multiples instances départementales. Mais s'il y eut un « examen » de passage révélateur – et parfaitement réussi – ce fut bien l'obtention de la Délégation de Service public (DSP) par

les pouvoirs publics qui autorisait notre communauté des communes à confier à Vacances Nature la responsabilité des actions entrant dans le cadre de ses compétences « Enfance et Jeunesse ».

Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, les initiatives s'étaient succédé en matière d'actions en direction de la jeunesse. Souvent autour de l'école publique comme celle qui donna naissance à l'U.S.V. Rugby vers 1906. Le Foyer rural, créé soixante ans plus tard à l'initiative d'un groupe de jeunes et d'enseignants, eut un projet plus global d'animation permanente et d'éducation populaire. Il accueillait tous les Villeréalais et leurs projets.

À la fin des années 1970, il proposait dix-sept activités régulières, des animations estivales et, déjà, des mercredis récréatifs. Mais jamais le Foyer rural n'obtint la reconnaissance des institutions, hormis celle de la Ligue de l'Enseignement.

C'est là le pas décisif qu'a su effectuer Vacances Nature. Pour doter son projet global d'animation du territoire des locaux nécessaires à sa réalisation, l'engagement de la CAF est significatif : il représente deux tiers de son financement. Ne reste donc plus aux Villeréalais qu'à découvrir « Éclats » et à faire de ce nouvel espace de vie celui de leurs envies et de leurs projets. ■

## Ordures ménagères : maîtriser la hausse des coûts

La redevance incitative remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue chaque année avec la taxe foncière payée par chaque propriétaire. Ce dernier répercutait cette taxe dans les charges de ses locataires. Dans le contexte actuel, aucune collectivité n'aurait pu échapper à la fatale augmentation du coût de traitement de nos déchets.

**C**e changement important a été mis en place par la communauté de communes après avoir étudié quelles étaient les solutions choisies dans d'autres territoires.

Il faut bien comprendre que ces changements sont absolument nécessaires : dans la lutte contre le réchauffement climatique, la diminution du volume des ordures ménagères est une obligation à laquelle aucune commune n'échappera. En effet, il a été prévu pour ces prochaines années une augmentation très importante du coût de traitement des déchets ménagers. Si nous n'avions rien fait, chaque foyer aurait constaté que sa taxe serait bien plus chère qu'actuellement.

Nous sommes, dans notre région, parmi les premiers à changer de système. Mais les départements voisins ont eux aussi entrepris cette démarche, car elle est indispensable si l'on veut à la fois préserver la planète et maîtriser les dépenses dans ce domaine. Et la région Nouvelle-Aquitaine est très avancée pour le passage à la redevance incitative.

**Concrètement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, chaque foyer va payer un forfait de 164,45 € par an, ce qui donne droit à 26 dépôts de sacs de 50 l dans les containers enterrés.** Chaque dépôt supplémentaire au-delà de 26 sera facturé

1,87 €. Ce forfait permet l'utilisation des déchetteries gratuitement, le badge utilisé pour les containers va pouvoir ouvrir les barrières des quatre déchetteries.

Pour obtenir cet objectif de baisse conséquente du volume de déchets ménagers, il faut que chacun trie le mieux possible ses déchets.

En 2019, la communauté de communes avait organisé une année de test : ce fut une réussite, ce qui est très encourageant : on a constaté une diminution de près de 50 % du tonnage de déchets non recyclables et une augmentation du tri de 40 % dans les colonnes de verre, papier et plastique.

Ces colonnes permettant de recevoir, ce qui n'était pas le cas auparavant, des cartonnets, des plastiques d'emballage ou encore des pots de yaourts.

Ces premiers résultats montrent que la majorité des foyers considèrent que la protection de la planète et la défense de leur porte monnaie méritent les efforts de tri.

Il en est cependant qui sont hostiles à ce changement et qui parfois aggravent la situation en mélangeant des déchets non recyclables avec des matériaux recyclables. Mauvaise décision pour la planète et plus encore pour leur portefeuille car les amendes pour ce genre d'actions sont dissuasives. ■

## EHPAD DE VILLERÉAL, VERS LE RETOUR À LA NORMALE ?

Les derniers mois ont été difficiles à l'EHPAD de Villeréal, après les arrêts successifs de la directrice, de la cadre de santé, du psychologue, de l'animatrice...

**D'**autres absences ont conduit la directrice par intérim, Mme Befy, à interrompre provisoirement la fabrication des repas sur place, ceux-ci étant préparés par l'EHPAD de Monflanquin. À ce sujet, les personnes dont les repas étaient préparés à Villeréal et portés par l'ADMR ont souhaité poursuivre la livraison depuis Monflanquin après la reprise de la cuisine à Villeréal.

Mme Befy, soutenue par le conseil départemental et l'agence régionale de santé (ARS) a pris d'autres décisions pour permettre peu à peu un retour à la normale : ainsi les personnels absents ont été systématiquement remplacés, ce

qui n'était pas le cas auparavant, pour essayer de ne pas déséquilibrer le budget.

Cette décision courageuse permet au personnel présent de ne pas avoir à effectuer des tâches supplémentaires, et donc d'accumuler la fatigue, pour compenser l'absence de leurs camarades. Deux réunions se sont tenues avec le personnel afin de parler des améliorations possibles dans le fonctionnement de l'EHPAD, étant entendu que ce qui doit primer absolument c'est le bien être des résidents. De plus, le Conseil départemental a désigné Christine Fondriest-Fayolle pour mener une mission de contrôle de l'établissement afin de proposer

des mesures pour améliorer son fonctionnement. Mme Fondriest est directrice d'EHPAD, elle connaît bien le fonctionnement de ce type de structure et elle a une bonne expérience. Ses conseils seront les bienvenus. ■



Journal bimestriel d'information communale de Villeréal (Lot-et-Garonne) – N° 09 - Jan. - Fév. 2020  
 Responsable de la publication : Pierre-Henri Arnstam, maire de Villeréal. • Secrétariat de rédaction, illustration, mise en pages : Jean-Paul Epinette • Imprimerie : Pub-Echo - Agen 87B104 • Photo d'en-tête (page 1) : © Didier Veysset.

— www.mairie-villereal.fr — La reproduction par tout moyen, sans autorisation, de tout ou partie du présent journal est interdite —

## 25 ans d'engagement pour Villeréal

Pierre-Henri Arnstam

**Q**uatre-vingt-dix numéros de ce *Journal de Villeréal*, dont le premier a été publié en juin 2004. Depuis le début, je le prépare tous les deux mois avec Jean-Paul Epinette qui en assure la mise en page.

J'ai écrit mon premier éditorial en avril 2008. Aujourd'hui, c'est le dernier. Depuis, ce journal vous a informés de nos projets et de nos réalisations. Il a accompagné toutes les évolutions de la bastide en fournissant également aux habitants les informations pratiques nécessaires.

Ce dernier éditorial résulte de la décision que j'ai prise, début 2019, de ne pas me présenter pour un nouveau mandat. J'ai été élu pour la première fois en 1995, et Guy Berny m'a proposé alors d'être adjoint. J'ai exercé deux mandats d'adjoint, puis, deux mandats de maire. 25 ans d'engagement pour cette commune que j'aime depuis mon enfance. Je suis fier de ce que nous avons fait, avec mes adjoints, les élus et bien évidemment avec le personnel communal qui assure avec expertise la vie quotidienne de la mairie.

Je ne regrette pas d'avoir choisi durant ce quart de siècle d'être parmi les acteurs communaux. Ce fut intéressant, souvent passionnant. Je suis heureux également d'avoir maintenant un peu plus de temps pour ma famille, mes amis, la lecture, la musique, les promenades...

Mais je continuerai à vivre à Villeréal, c'est un choix que j'ai fait aux débuts des années 2000 et je le confirme ! Je forme des vœux sincères pour chacune et chacun de vous. Que 2020 et les années suivantes vous apportent le bonheur, la santé, du travail et des loisirs de qualité. Tous mes encouragements et mes félicitations aux futurs élus ! ■

### ◆ VOL DE LA VIERGE À L'ENFANT

#### Le voleur sera jugé

Il y a trois ans, un vol a été commis dans l'église de Villeréal. Il s'agissait d'une statue de la Vierge à l'enfant datant du 17<sup>e</sup> s., classée au titre des monuments historiques. Heureusement, quelques mois plus tard, la brigade de gendarmerie spécialisée dans le vol des objets d'art a retrouvé la statue... et le voleur. Celui-ci, brocanteur à Villeneuve-sur-Lot, avait déjà commis d'autres vols dans différentes villes de France. L'instruction de ces affaires étant terminée, le juge a renvoyé l'affaire devant le tribunal correctionnel d'Agen.

### ◆ RÉSEAU CÂBLÉ

#### Adieu le câble...

Bonjour la fibre !... En 1988, la commune avait conclu une convention avec *Citécable* pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé de télédistribution. Plusieurs dizaines d'abonnés ont utilisé ce service qui est tombé en désuétude avec l'arrivée des chaînes de la TNT. Aujourd'hui, constatant qu'il n'y a plus aucun abonné, la société propriétaire du réseau, SFR FIBRES SAS, a proposé à la commune de lui remettre l'ensemble des installations à titre gratuit, de façon à clore cette expérience qui a correspondu à un moment du développement de la radio et de la télévision. Aujourd'hui les antennes satellites et d'autres câbles ont pris le relais de ces équipements. En attendant la fibre optique.

### ◆ CITOYENNETÉ FRANÇAISE

#### Neil, « French citizen »

Comme il l'avait fait l'an dernier, le maire de Villeréal, Pierre-Henri Arnstam, assistera le 3 février, à la préfecture d'Agen, à une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française d'une personne résidant à Villeréal. Il s'agit de Neil Vesma, architecte d'origine britannique qui travaille depuis



Neil Vesma, architecte, lors de son installation rue Saint-Roch, il y a dix ans déjà... Photo JP Epinette

plusieurs années dans la région. Il a entrepris une formation importante pour obtenir la qualification d'Architecte du Patrimoine.

### ◆ MAISON DE SANTÉ

#### Fin de chantier

Les travaux de la maison de santé pluridisciplinaire de Villeréal vont se terminer dans les prochaines semaines. L'inauguration est prévue pour le samedi 8 février. L'ouverture devrait suivre. ■

« Le Musée des Bastides » ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> avril. Il est possible d'organiser des visites de groupes sur rendez-vous.

### ● La RD 207 est fermée

Après l'interruption durant les fêtes de fin d'année, les travaux ont repris sur la route départementale 207 de Villeréal à Bergerac depuis le 6 janvier. **Interdiction totale de circulation jusqu'au 15 mars.** Un calendrier complémentaire sera établi ensuite pour la deuxième phase. Les travaux doivent être terminés avant le mois de juin.

### ● Premières contraventions

Durant les trois derniers mois de l'année 2019, Serge Guérin, l'agent de sécurité de la voie publique (ASVP), a fait beau-

coup de prévention pour mettre en garde notamment des automobilistes peu soucieux d'observer les règles de stationnement. La prévention va continuer mais, en ce début d'année, les premières contraventions rappellent aux récidivistes qu'il faut vraiment suivre les bons conseils !

### ● La mobilité en questions

Le sujet préoccupe les zones rurales. Les acteurs sociaux du Café-partenaire se sont réunis à Villeréal pour envisager des pistes répondant aux préoccupations des jeunes en formation ou qui cherchent du travail, des personnes qui n'ont pas de véhicules, etc. Une trentaine de personnes étaient présentes et vont poursuivre la réflexion.

### ● Les foires 2020

Les foires mensuelles se tiendront les samedis 18 janvier, 15 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai, 13 juin, 11 juillet, 14 août, 26 septembre, 24 octobre, 14 novembre et 19 décembre.

### ● Installation

Mme Isabelle Santa Maria, psychologue, vient de s'installer rue du Dropt.

### ● Papiers d'identité

En Lot-et-Garonne, les demandes de passeports et de cartes d'identité ont baissé en novembre. À Villeréal, 35 passeports ont été délivrés en novembre contre 34 en octobre, alors que le nombre de cartes d'identité baissait : 51 en novembre contre 63 en octobre. ■



# DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ... ET COMMUNAUTAIRES

Elles se dérouleront le dimanche 15 mars 2020. Si nécessaire, un second tour aura lieu le dimanche 22 mars. Lors des élections municipales, on ne vote pas directement pour le maire : on élit les membres du conseil municipal. Ce sont eux, ensuite, qui désignent le maire – et ses adjoints – lors de la première réunion du conseil. Les Villeréalais éliront leurs 15 conseillers municipaux pour six ans et, en même temps, les quatre conseillers qui représenteront Villeréal au sein de la communauté des communes *Bastides en Haut Agenais Périgord* (CCBHAP).



Dans la République Française, sauf cas particuliers, chacun a le droit de voter. Ou de s'abstenir. Car, contrairement à d'autres pays, ce droit ne constitue pas une obligation légale. Cependant l'exercice de ce droit constitue un réel devoir pour chaque citoyenne et chaque citoyen.

## On vote « liste entière »

Les règles du vote ont changé. Pour certains électeurs, les habitudes anciennes (ratures, panachage) restent difficiles à abandonner : en 2014, plusieurs bulletins avaient été annulés pour avoir été modifiés ! Depuis 2014, dans les communes de plus de 1 000 habitants comme Villeréal, le scrutin se déroule selon des règles très différentes de ce qu'elle étaient auparavant :

- ▶ La déclaration de candidature est obligatoire. La période de déclaration sera close le jeudi 27 février 2020 à 18h.
- ▶ Les listes comportent autant de candidat.e.s (hommes et femmes à parité) que de sièges à pourvoir.
- ▶ Les candidat.e.s au conseil municipal et au conseil communautaire figurent dans deux listes distinctes sur le même bulletin de vote.
- ▶ Électrices et électeurs ne peuvent pas ajouter de noms, ni en supprimer, faute de quoi leur bulletin de vote sera nul.

## Campagne électorale, propagande, etcetera

La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin sera ouverte le lundi 2 mars 2020 à zéro heure et s'achèvera le samedi 14 mars 2020 à minuit.

En cas de second tour, la campagne sera ouverte le lundi 16 mars 2020 à zéro heure et close le samedi 21 mars 2020 à minuit.

Les réunions publiques sont libres et se tiennent sans autorisation, ni déclaration préalable. La tenue d'une réunion portant sur des questions électorales avant l'ouverture de la campagne n'est pas irrégulière. La tenue d'une réunion la veille du scrutin est également régulière (soit jusqu'au samedi à minuit.) Mais il est interdit de tenir une réunion électorale le jour même du scrutin.

Tout candidat doit toutefois respecter au cours de ses réunions les interdictions générales posées durant la campagne électorale.

En matière de propagande, aucune campagne audiovisuelle officielle n'est prévue pour les élections municipales et communautaires. La campagne par voie de presse est régie par les dispositions de la loi sur la liberté de la presse. La presse peut rendre compte comme elle l'entend d'une campagne électorale et les organes de presse sont libres.

La distribution de tracts doit cesser au plus tard le vendredi précédent le vote, à minuit.

- ▶ **Plus d'infos** - Télécharger le *Guide des élections municipales* sur le site gouvernemental :

[www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Elections-municipales-2020)

## ... Le prochain journal

En raison de la période électorale pour les municipales, le prochain numéro du Journal de Villeréal ne paraîtra pas au mois de mars, mais au mois de mai, avec la présentation de la nouvelle équipe élue en mars et les orientations budgétaires que les élus auront adoptées. Il en sera de même pour la rubrique radiophonique « 3 Minutes sur Radio 4 ».

### Qui peut voter ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

## Elections

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant de l'Union européenne et résident à Villeréal vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire.

## Au bureau de vote

**La carte d'électeur ne suffit plus**  
Au moment du vote, dans toutes les communes, toutes les électrices et tous les électeurs doivent obligatoirement présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...)  
**La seule carte électorale ne permet pas de voter.**  
**Une pièce d'identité est obligatoire !**

## Quel est le rôle du maire ?

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal	Il est officier de l'état civil
Il est le chef de l'administration communale	Il est officier de police judiciaire
Il est chargé des pouvoirs de police	Il organise les élections (bureaux de vote, etc.)
Il prend des arrêtés municipaux	Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales
Il représente la commune en justice	Il est chargé du recensement citoyen
	Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

## Le vote par procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires. La procuration peut être établie à la brigade de gendarmerie (sous certaines conditions, un gendarme peut se déplacer chez vous).

Le formulaire de demande de procuration à compléter, et à remettre à la gendarmerie pour qu'il soit validé, est disponible sur internet :

[www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do)

En cas de difficulté, pour toute demande de précision, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre secrétariat de mairie.

## L'attribution des sièges

- L'élection est acquise au premier tour si une liste recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Les sièges sont répartis entre les listes à la répartition proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne avec une prime majoritaire de 50% des sièges attribués à la liste arrivée en tête.
- Si aucune liste n'a la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé.
- Pour qu'une liste ait le droit de se présenter au second tour, elle doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 10 % des suffrages exprimés.
- Les suffrages exprimés servent à la fois au calcul de la répartition des sièges de conseillers municipaux et de la répartition des sièges de conseillers communautaires.
- Les sièges des conseillers communautaires sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.
- Les listes qui n'ont pas obtenu 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.